

LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER

Appel d'offres n°010225 relatif au recrutement d'une entreprise chargée de réaliser le gros œuvre d'un bâtiment de type R+3 avec revêtement interne et externe au CRID.

Le "Centre for Research in Infectious Diseases" (ci-après, « CRID ») basé à Nkoulou Carrière Carrefour SIL, Yaoundé, Cameroun invite par la présente les soumissionnaires potentiels à une manifestation d'intérêt pour son offre conformément au cahier de charges et à la liste des besoins figurant dans le présent appel d'offres.

Avant de soumettre une offre, vous êtes priés de lire attentivement les documents suivants.

Section 1 : Lettre d'invitation

Section 2 : Instructions aux soumissionnaires

Section 3 : Fiche d'information

Section 4 : Critères d'évaluation

Section 5 : Cahier des charges et descriptif du personnel clé

Section 6 : Conditions du contrat et formulaire de contrat

Section 7 : Formulaires d'appel d'offres

- Formulaire A : Confirmation de l'offre
- Formulaire B : Liste de vérification
- Formulaire C : Soumission d'une offre
- Formulaire D : Informations sur le soumissionnaire
- Formulaire E : Informations sur la coentreprise, le consortium ou l'association
- Formulaire F : Admissibilité et qualifications
- Formulaire G : Offre technique
- Formulaire H : Bordereau de prix
- Autres

Les soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir toutes les informations et la documentation nécessaire sur le site web www.crid-cam.net ou auprès de l'unité de mise en œuvre du projet, courriel crid@crid-cam.net avec en copie caleb.yangkoulo@crid-cam.net et richie.nzoupet@crid-cam.net afin de prendre connaissance du dossier d'appel d'offre, compléter et renvoyer le formulaire A (Confirmation de l'offre) au plus tard cinq (05) jours après publication de la présente. Pour plus besoin d'informations vous pouvez contacter le **697 08 67 14** ou **673 086 046**.

Le Directeur Exécutif

SECTION 2 : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES	
1. Portée	<p>Les soumissionnaires sont invités à présenter une offre pour les biens/services/travaux indiqués à la section 5 (Liste des besoins), conformément au présent appel d'offres. Un résumé de la portée de l'appel d'offres figure à la section 3 (Fiche d'information).</p> <p>Les soumissionnaires doivent se conformer à toutes les prescriptions énoncées dans le présent appel d'offres, y compris toute modification apportée par écrit par le CRID. Le présent appel d'offres est conforme aux politiques et procédures du CRID.</p>
2. Interprétation de l'appel d'offres	<p>Toute offre sera considérée comme une proposition du soumissionnaire et ne constituera ni ne supposera son acceptation par le CRID. Le CRID n'est en aucun cas tenu d'attribuer un contrat à un soumissionnaire à l'issue du présent appel d'offres.</p>
3. Code de conduite des fournisseurs	<p>Tous les fournisseurs potentiels doivent prendre connaissance du Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies et déclarer avoir compris qu'il définit les normes minimales attendues des fournisseurs des Nations Unies. Le Code de conduite, qui comprend des principes relatifs au travail, aux droits humains, à l'environnement et à la conduite éthique, peut être consulté à l'adresse https://www.un.org/Public/CodeOfConduct.</p>
4. Soumissionnaires remplissant les conditions requises	<p>Les soumissionnaires doivent avoir la capacité juridique de conclure un contrat contraignant avec le CRID.</p> <p>Une entreprise soumissionnaire, comme toutes ses parties constitutives, peut avoir la nationalité de n'importe quel pays, à l'exception de ceux énumérés, le cas échéant, à la section 3 (Fiche d'information). Une entreprise soumissionnaire est réputée avoir la nationalité d'un pays si elle est créée, constituée en société ou enregistrée dans ce pays et mène ses opérations dans le respect des dispositions législatives de celui-ci.</p> <p>Tout soumissionnaire dont il est établi qu'il se trouve en situation de conflit d'intérêts sera disqualifié. Les soumissionnaires peuvent être réputés être en conflit d'intérêts s'ils sont, ou ont été par le passé, associés à une entreprise ou à l'un des affiliés de celle-ci ayant été engagé par Le CRID pour fournir des services de conseil concernant la conception, la définition des spécifications et l'élaboration d'autres documents devant être utilisés pour l'achat des biens, des services ou des travaux demandés dans le cadre de la présente procédure d'achat.</p> <p>Un soumissionnaire ne pourra pas présenter d'offre si au moment de la soumission :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Il figure sur la liste d'exclusion, disponible sur le Portail mondial, qui regroupe les informations divulguées par les organismes, fonds ou programmes du système des Nations Unies ; • Il figure sur la Liste récapitulative du Conseil de sécurité des Nations Unies, y compris la liste de la résolution 1267/1989 du Conseil de sécurité des Nations Unies ; <p>Il figure sur la liste des prestataires non fiables du groupe des achats de la Banque mondiale et sur la liste des entreprises et des personnes inéligibles de cette dernière ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il figure sur d'autres listes relatives aux sanctions applicables, à la discrétion de l' Organisation
5. Biens, travaux et services répondant aux conditions requises	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les biens, travaux et/ou services à fournir dans le cadre du contrat doivent provenir d'un pays autre que les pays indiqués, le cas échéant, à la section 3 (Fiche d'information), et toutes les dépenses engagées dans le cadre du contrat se limiteront à celles correspondant à ces biens, travaux et services. <p>Aux fins de la présente clause, on entend par « origine » le lieu où les biens sont extraits, cultivés ou produits, ou le lieu à partir duquel les services connexes sont fournis. Des biens sont produits lorsqu'il résulte de la fabrication, de la transformation ou de l'assemblage substantiel et majeur de composants, un produit commercialement reconnu dont les caractéristiques de base, la finalité ou l'utilité sont fondamentalement différentes de ses composants.</p> <p>L'origine des biens, travaux et services est distincte de la nationalité de l'entreprise soumissionnaire.</p>
6. Informations exclusives	<ul style="list-style-type: none"> • Le dossier d'appel d'offres et les spécifications, plans, dessins, modèles, échantillons ou informations émis ou fournis par le CRID le sont uniquement dans le but de permettre l'établissement d'une offre et ne peuvent être utilisés à d'autres fins. Le dossier d'appel d'offres et toute information supplémentaire fournie aux soumissionnaires resteront la propriété du CRID. Tous les documents pouvant faire partie du dossier d'offre deviendront la propriété de le CRID, qui ne sera pas tenue de les restituer à l'entreprise soumissionnaire.
7. Publicité	<ul style="list-style-type: none"> • Durant la procédure d'appel d'offres, les soumissionnaires ne sont pas autorisés à faire de la publicité en lien avec l'appel d'offres.
DOSSIER D'APPEL À LA CONCURRENCE	

8. Précisions sur le dossier d'appel à la concurrence	<p>Les soumissionnaires peuvent demander des précisions sur l'un quelconque des documents du dossier d'appel d'offres au plus tard à la date indiquée à la section 3 (Fiche d'information). Toute demande de précision doit être envoyée par écrit selon les modalités énoncées à la section 3 (Fiche d'information). Les explications ou interprétations fournies par des membres du personnel autres que la personne de contact désignée ne seront pas considérées comme contraignantes ou officielles.</p> <p>Le CRID répondra aux demandes de précision selon la méthode indiquée à la section 3 (Fiche d'information).</p> <ul style="list-style-type: none"> Le CRID s'efforcera de répondre aux demandes de précision dans les meilleurs délais. Toutefois, tout retard éventuel ne saurait contraindre le CRID à reporter la date de soumission des offres, à moins que celle-ci n'estime qu'un tel report est justifié et nécessaire.
9. Modification des documents du dossier d'appel d'offres	<ul style="list-style-type: none"> À tout moment avant la date limite de soumission des offres, le CRID peut, pour quelque raison que ce soit, par exemple en réponse à une demande de précision formulée par un soumissionnaire, modifier l'appel d'offres au moyen d'un amendement. Les modifications seront communiquées à tous les soumissionnaires potentiels. Si la modification est importante, le CRID peut prolonger le délai de soumission des offres afin de donner aux soumissionnaires un délai raisonnable pour intégrer la modification dans leur offre.
ÉTABLISSEMENT DES OFFRES	
9. Modification des documents du dossier d'appel d'offres	<ul style="list-style-type: none"> À tout moment avant la date limite de soumission des offres, le CRID peut, pour quelque raison que ce soit, par exemple en réponse à une demande de précision formulée par un soumissionnaire, modifier l'appel d'offres au moyen d'un amendement. Les modifications seront communiquées à tous les soumissionnaires potentiels. Si la modification est importante, le CRID peut prolonger le délai de soumission des offres afin de donner aux soumissionnaires un délai raisonnable pour intégrer la modification dans leur offre.
10. Coût d'établissement de l'offre	<ul style="list-style-type: none"> Le soumissionnaire assumera tous les coûts liés à l'établissement et/ou à la soumission de son offre, que celle-ci soit retenue ou non. Le CRID n'est pas responsable de ces coûts, quels que soient le déroulement ou l'issue de la procédure d'achat.
11. Langue	<ul style="list-style-type: none"> L'offre ainsi que toute correspondance y relative entre le soumissionnaire et le CRID doivent être rédigées dans la ou les langues indiquées à la section 3 (Fiche d'information).

12. Documents constitutifs de l'offre	<p>L'offre comprendra les documents suivants accompagnés des formulaires connexes, dont les détails sont fournis à la section 3 (Fiche d'information) :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Dossier administratif (enveloppe 1) ; b) Offre technique (enveloppe 2) ; c) Offre financière (enveloppe 3) ;
13. Documents permettant de déterminer l'admissibilité et les qualifications du soumissionnaire	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents permettant d'attester de son statut de fournisseur qualifié et remplissant les conditions requises en complétant les formulaires reproduits à la section 7 et en fournissant les documents requis qui y sont indiqués. Pour qu'un marché soit attribué à un soumissionnaire, ses qualifications doivent être justifiées à la satisfaction de le CRID.</p>
14. Offre technique	<p>Le soumissionnaire est tenu de présenter une offre technique en utilisant le formulaire reproduit à la section 7 et en tenant compte des exigences de l'appel d'offres.</p>
15. Bordereau de prix	<p>Le bordereau de prix est établi à l'aide du formulaire reproduit à la section 7, en tenant compte des prescriptions énoncées dans l'appel d'offres.</p> <p>Les prix et rabais proposés par le soumissionnaire doivent être conformes aux exigences indiquées ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les articles et lots (le cas échéant) doivent être indiqués et tarifés séparément ; • Le prix à indiquer est le prix total de l'offre sans rabais ; • Le soumissionnaire doit indiquer les éventuels rabais inconditionnels et leur mode d'application ; • Les règles INCOTERMS sont régies par l'édition 2020 des INCOTERMS, publiée par la Chambre de commerce internationale. Les règles INCOTERMS et le lieu de destination sont précisés à la section 5 (Liste des besoins) ; <p>Les prix indiqués par le soumissionnaire resteront fixes pendant la durée d'exécution du contrat par le soumissionnaire et ne pourront en aucun cas être modifiés, sauf indication contraire à la section 3 (Fiche d'information). Toute offre prévoyant un prix ajustable sera considérée comme non conforme et sera rejetée ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toutefois, si, conformément à la section 3 (Fiche d'information), les prix indiqués par le soumissionnaire sont susceptibles d'être ajustés au cours de l'exécution du contrat, une offre présentée avec un devis à prix fixe ne sera pas rejetée, mais l'ajustement de prix sera considéré comme nul ; <p>S'il est indiqué à la section 3 (Fiche d'information) que l'appel d'offres porte sur des marchés individuels (lots) et sauf indication contraire</p>

	<p>dans cette même section, les prix indiqués doivent correspondre à la totalité (100 %) des articles mentionnés pour chaque lot et à la totalité (100 %) des quantités indiquées pour chaque article d'un lot. Les soumissionnaires qui souhaitent offrir une réduction de prix (rabais) en cas de lots multiples doivent préciser le rabais applicable.</p>
<p>16. Monnaie des offres</p>	<p>Tous les prix sont exprimés dans la ou les monnaies indiquées à la section 3 (Fiche d'information). Si les offres sont libellées dans des monnaies différentes, à des fins de comparaison des différentes offres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le CRID convertira la monnaie indiquée dans l'offre dans la monnaie qu'elle privilégie, conformément au taux de change opérationnel du CRID en vigueur à la date de clôture de l'offre ; et • Dans le cas où elle retiendrait une offre libellée dans une monnaie différente de la monnaie privilégiée indiquée à la section 3 (Fiche d'information), le CRID se réserve le droit d'attribuer le marché dans la monnaie de son choix, en utilisant la méthode de conversion susmentionnée.
<p>17. Droits et taxes</p>	<p>Le "Centre for Research in Infectious Diseases" ("CRID") est exonérée de tout impôt direct, à l'exception de la rémunération de services d'utilité publique, ainsi que de tout droit de douane, restrictions et droits de même nature à l'égard d'objets importés ou exportés pour leur usage officiel. Tous les devis doivent être présentés nets de tout impôt direct et de tout autre droit et taxe, sauf indication contraire ci-après :</p> <p>Tous les prix doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Exclure la TVA et tout autre impôt indirect applicable ; <input checked="" type="checkbox"/> Inclure la TVA et tout autre impôt indirect applicable.
<p>18. Durée de validité des offres</p>	<p>Les offres sont valables pour la durée indiquée à la section 3 (Fiche d'information) à compter de la date limite de soumission des offres. Une offre valable pour une durée plus courte peut être rejetée par le CRID et considérée comme non recevable.</p> <p>Pendant la durée de validité des offres, l'offre initiale du soumissionnaire, y compris la disponibilité du personnel clé, les taux proposés et le prix total, ne pourra être modifiée.</p> <p>Dans des circonstances exceptionnelles, le CRID pourra demander aux soumissionnaires de prolonger la durée de validité de leurs offres avant l'expiration de celle-ci. La demande et les réponses seront formulées par écrit et seront considérées comme faisant partie intégrante de l'offre.</p>

	<p>Si le soumissionnaire accepte de prolonger la durée de validité de son offre, il le fera sans modifier l'offre initiale, mais devra prolonger d'autant la durée de validité de la garantie d'offre, si une telle garantie est requise, conformément à l'article 19 (Garantie d'offre).</p> <p>Le soumissionnaire a le droit de refuser de prolonger la durée de validité de son offre sans renoncer à la garantie d'offre, si requise. Le cas échéant, il sera mis fin à l'évaluation de l'offre.</p>
<p>19. Garantie d'offre</p>	<p>Dans le cas où une garantie d'offre est exigée, conformément à la section 3 (Fiche d'information), celle-ci doit être fournie pour le montant et sous la forme indiqués à la section 3. La garantie d'offre est valable pendant au moins trente (30) jours après la date limite de validité de l'offre.</p> <p>La garantie d'offre doit être jointe à l'offre. Si une offre ne comporte pas de garantie alors que celle-ci est demandée dans l'appel d'offres, cette offre sera rejetée.</p> <p>Si le montant ou la durée de validité de la garantie d'offre sont inférieurs à ceux prescrits par le CRID, celle-ci rejettera l'offre.</p> <p>Si une soumission par voie électronique est autorisée conformément à la section 3 (Fiche d'information), les soumissionnaires devront ajouter une copie de la garantie d'offre dans leur soumission et l'original de la garantie devra être envoyé par coursier ou remis en main propre conformément aux instructions données à la section 3.</p> <p>Les garanties d'offre des soumissionnaires non retenus seront restituées le plus rapidement possible et au plus tard trente (30) jours après l'expiration de la durée de validité des offres fixée par le CRID conformément à l'article 18 (Durée de validité des offres).</p> <p>La garantie d'offre peut être conservée par le CRID et l'offre rejetée si une ou plusieurs des conditions suivantes sont réunies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le soumissionnaire retire son offre pendant la durée de validité indiquée à la section 3 (Fiche d'information), ou ; • Le soumissionnaire retenu : <ul style="list-style-type: none"> ○ Ne signe pas le contrat après l'attribution du marché par le CRID ; ou ○ N'est pas en mesure de fournir la garantie de bonne exécution, une copie des assurances ou tout autre document que le CRID peut exiger comme condition préalable à l'entrée en vigueur du contrat susceptible de lui être attribué.

<p>20. Coentreprise, consortium ou association</p>	<p>Si le soumissionnaire est un groupe de personnes morales qui formeront ou ont formé une coentreprise, un consortium ou une association aux fins de l'appel d'offres, chacune de ces personnes morales confirmera dans l'offre conjointe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qu'une partie a été désignée entité principale et dûment investie du pouvoir d'engager légalement les membres de la coentreprise, du consortium ou de l'association conjointement et solidairement, ce qui sera attesté par un accord dûment notarié entre personnes morales devant être soumis avec l'offre ; et • Que si le marché leur est attribué, le contrat sera conclu entre le CRID et l'entité principale désignée, qui agira au nom et pour le compte de toutes les entités qui composent la coentreprise. <p>Après la date limite de soumission des offres, l'entité principale désignée pour représenter la coentreprise, le consortium ou l'association ne peut changer sans l'accord écrit préalable du CRID.</p> <p>Si l'offre d'une coentreprise, d'un consortium ou d'une association est retenue, le CRID attribuera le marché à la coentreprise, représentée par l'entité principale désignée par celle-ci. L'entité principale signera le contrat au nom et pour le compte de toutes les autres entités membres.</p> <p>L'entité principale et les entités membres de la coentreprise, du consortium ou de l'association se conformeront aux dispositions de l'article 21 du présent document relatives à la présentation d'une offre unique.</p> <p>Dans la description de la structure de la coentreprise, du consortium ou de l'association dans l'offre et dans l'accord de coentreprise, de consortium ou d'association, il convient de définir clairement le rôle attendu de chacune des entités constitutives de la coentreprise dans l'exécution des prescriptions énoncées dans l'appel d'offres. Toutes les entités qui composent la coentreprise, le consortium ou l'association sont soumises par le CRID à une évaluation visant à vérifier qu'elles remplissent les conditions requises et ont les qualifications voulues.</p> <p>Une coentreprise, un consortium ou une association qui présente ses résultats passés et son expérience doit clairement faire la distinction entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les activités menées conjointement par la coentreprise, le consortium ou l'association ; et • Les activités menées par les entités individuelles de la coentreprise, du consortium ou de l'association.
---	---

	<p>Les contrats exécutés précédemment par des experts individuels travaillant à titre privé mais qui sont ou ont été temporairement associés à l'une des entreprises membres de la coentreprise ne peuvent être revendiqués dans la présentation des références individuelles comme une expérience professionnelle par la coentreprise, le consortium, l'association ou par ses membres, mais uniquement par les experts eux-mêmes.</p> <p>Le recours à des coentreprises, consortiums ou associations est encouragé en cas de besoins multisectoriels de grande valeur, lorsque l'éventail des compétences et des ressources requises risque de ne pas être disponible au sein d'une seule entreprise.</p>
<p>21. Offre unique</p>	<p>Le soumissionnaire (y compris les membres individuels d'une coentreprise) ne peut présenter qu'une seule offre, en son nom propre ou au nom d'une coentreprise.</p> <p>Les offres présentées par deux soumissionnaires ou plus seront rejetées dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les soumissionnaires ont au moins un partenaire majoritaire, un directeur ou un actionnaire en commun ; • L'un des soumissionnaires reçoit ou a reçu une subvention directe ou indirecte de la part de l'autre/des autres ; • Les soumissionnaires ont le même représentant légal aux fins du présent appel d'offres ; • Les soumissionnaires ont entre eux, directement ou par l'intermédiaire de tiers communs, une relation qui les met en position d'avoir accès à des informations sur l'offre d'un autre soumissionnaire ou d'exercer une influence sur cette offre dans le cadre de la présente procédure d'appel d'offres ; • Les soumissionnaires sont sous-traitants l'un de l'autre, ou un sous-traitant d'une offre soumet une autre offre en son nom propre en tant que soumissionnaire principal ; ou certains membres du personnel clé proposés pour faire partie de l'équipe d'un soumissionnaire participent à plus d'une offre reçue dans le cadre de la présente procédure d'appel d'offres. Cette exigence relative au personnel ne s'applique pas aux sous-traitants participant à plus d'une offre.

22. Offres alternatives	<p>Sauf indication contraire à la section 3 (Fiche d'information), les offres alternatives ne sont pas prises en considération. Si la section 3 l'autorise, un soumissionnaire peut soumettre une offre alternative uniquement s'il soumet aussi une offre conforme aux prescriptions énoncées dans l'appel d'offres. Si les conditions d'acceptation de l'offre sont réunies ou les justifications sont clairement établies, le CRID se réserve le droit d'attribuer un marché sur la base d'une offre alternative.</p> <p>Si des offres multiples/alternatives sont soumises, l'« offre principale » et l'« offre alternative » doivent être clairement identifiées. Si aucune indication n'est fournie pour distinguer l'offre principale de l'offre alternative ou des offres alternatives, toutes les offres seront rejetées.</p>
23. Conférence préalable	<p>S'il y a lieu, une conférence préalable sera organisée conformément aux instructions, à la date, à l'heure et au lieu indiqués à la section 3 (Fiche d'information).</p> <p>S'il est indiqué à la section 3 que la participation à la conférence préalable est obligatoire, les soumissionnaires qui ne sont pas présents ne seront pas autorisés à soumettre une offre dans le cadre du présent appel d'offres.</p> <p>S'il est indiqué à la section 3 que la participation à la conférence préalable n'est pas obligatoire, la non-participation d'un soumissionnaire intéressé n'entraînera pas sa disqualification.</p> <p>Le CRID ne donnera aucune réponse officielle aux questions des soumissionnaires concernant l'appel d'offres ou la procédure d'appel d'offres au cours de la conférence préalable. Toutes les questions doivent être soumises conformément à l'article 41 (Précisions concernant les offres).</p> <p>La conférence préalable est organisée dans le seul but de fournir des informations générales. Sans préjudice des dispositions de l'article 26 (Responsabilité des soumissionnaires), les soumissionnaires ne se fonderont sur aucune information, déclaration ou affirmation faite lors de la conférence préalable, à moins que cette information, déclaration ou affirmation ne soit confirmée par écrit par le CRID.</p> <p>Le procès-verbal de la conférence préalable sera diffusé comme indiqué à la section 3 (Fiche d'information). Aucune déclaration verbale faite au cours de la conférence ne modifiera les conditions générales de l'appel d'offres, à moins que cette déclaration ne figure expressément dans le procès-verbal de la conférence ou ne soit publiée/affichée en tant qu'amendement à l'AO.</p>

24. Inspection de site	<p>S'il y a lieu, une inspection de site sera organisée conformément aux instructions, à la date, à l'heure et au lieu indiqués à la section 3 (Fiche d'information).</p> <p>S'il est indiqué à la section 3 que la présence à l'inspection de site est obligatoire, les soumissionnaires qui n'y assistent pas ne seront pas autorisés à soumettre une offre dans le cadre du présent appel d'offres.</p> <p>S'il est indiqué à la section 3 que la présence à l'inspection de site n'est pas obligatoire, la non-participation d'un soumissionnaire intéressé n'entraînera pas sa disqualification.</p> <p>Il incombe aux soumissionnaires qui participent à une inspection de site de demander et d'obtenir tout visa nécessaire à leur participation.</p> <p>Avant d'assister à l'inspection de site, les soumissionnaires doivent signer une déclaration de renonciation à toute indemnisation déchargeant le CRID de toute responsabilité dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">i) Perte ou endommagement de tout bien immobilier ou effet personnel ;ii) Dommages corporels causés à toute personne, maladie ou décès ;iii) Pertes financières ou dépenses résultant de l'inspection de site ; etiv) Transport par le CRID vers le site (le cas échéant) en cas d'accident ou d'acte de malveillance de la part de tiers. <p>Le CRID ne donnera aucune réponse officielle aux questions des soumissionnaires concernant l'appel d'offres ou la procédure d'appel d'offres lors de l'inspection de site. Toutes les questions doivent être soumises conformément à l'article 8 (Précisions sur le dossier d'appel à la concurrence).</p> <p>Une inspection de site sera effectuée dans le seul but de fournir des informations générales. Sans préjudice des dispositions de l'article 26 (Responsabilité des soumissionnaires), les soumissionnaires ne se fonderont sur aucune information, déclaration ou affirmation faite lors d'une inspection de site, à moins que cette information, déclaration ou affirmation ne soit confirmée par écrit par le CRID.</p>
-------------------------------	---

25. Erreurs ou omissions	<p>Les soumissionnaires signaleront immédiatement au CRID par écrit toute ambiguïté, erreur, omission, divergence, incohérence ou autre défaut dans une partie quelconque de l'appel d'offres, en donnant toutes les précisions voulues à cet égard.</p> <p>Les soumissionnaires se garderont de tirer profit de ces ambiguïtés, erreurs, omissions, divergences, incohérences ou autres défauts.</p>
26. Responsabilité du soumissionnaire de s'informer	<p>Les soumissionnaires sont tenus de s'informer en vue de l'établissement de leur offre. À cet égard, ils doivent veiller à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'informer pleinement sur tous les aspects de l'appel d'offres, y compris le contrat et tous les autres documents figurant ou mentionnés dans le présent appel d'offres et les examiner ; • Passer en revue l'appel d'offres pour s'assurer qu'ils disposent d'une copie complète de tous les documents ; • Demander toute autre information pertinente pour le projet ainsi que la portée des prescriptions, pour autant que cette demande soit raisonnable, et les examiner ; • Vérifier toutes les affirmations, déclarations et informations pertinentes, y compris celles qui figurent ou sont mentionnées dans l'appel d'offres ou qui ont été faites oralement lors d'une réunion de clarification ou d'une inspection de site ou lors de toute discussion tenue avec le CRID, ses employés ou ses agents ; • Assister à toute conférence préalable ou à toute inspection de site si celles-ci sont obligatoires conformément aux dispositions du présent appel d'offres ; • S'informer des exigences des autorités compétentes et des lois qui s'appliquent, ou pourraient s'appliquer à l'avenir, en ce qui concerne la fourniture des biens, des travaux et/ou des services, et les respecter pleinement ; et • Évaluer eux-mêmes la nature et l'étendue des biens, des travaux et/ou des services requis, tels qu'ils figurent à la section 5 (Liste des besoins), et tenir dûment compte de toutes les prescriptions dans leur offre. • Les soumissionnaires déclarent avoir compris que le CRID, ses directeurs, employés et agents ne font aucune déclaration et ne

	<p>donnent aucune garantie (expresse ou implicite) quant à l'exactitude, l'actualité et l'exhaustivité du présent appel d'offres ou de toute autre information fournie aux soumissionnaires.</p>
<p>27. Aucun changement important de situation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le soumissionnaire informera le CRID de tout changement de situation survenant au cours de la procédure d'appel d'offres, y compris mais sans s'y limiter : • Un changement ayant une incidence sur toute déclaration, accréditation, licence ou approbation ; • Des changements Organisationnels majeurs, une restructuration de l'entreprise, une reprise, un rachat ou un événement similaire ayant une incidence sur le fonctionnement et/ou le financement du soumissionnaire ou de ses principaux sous-traitants ; <p>Une modification de toute information sur laquelle le CRID pourrait s'appuyer pour évaluer les offres.</p>
<p>SOUSSION DES OFFRES ET OUVERTURE DES OFFRES</p>	
<p>28. Instructions relatives à la soumission des offres</p>	<p>Le soumissionnaire doit présenter une offre complète et dûment signée, accompagnée des documents et formulaires requis indiqués à la section 3 (Fiche d'information). Le bordereau de prix doit être soumis en même temps que l'offre technique. L'offre sera remise selon la méthode indiquée à la section 3.</p> <p>L'offre sera signée par le soumissionnaire ou la ou les personnes dûment habilitées à le faire. L'autorisation sera communiquée au moyen d'un document attestant de cette autorisation, délivré par le représentant légal de l'entité soumissionnaire, ou, si cela est demandé, d'une procuration.</p> <p>Les soumissionnaires doivent être conscients du fait que la soumission d'une offre suppose en soi la pleine acceptation des conditions contractuelles de le CRID.</p>
<p>29. Date limite de soumission des offres</p>	<p>Des offres complètes doivent être reçues par le CRID de la manière précisée à la section 3 (Fiche d'information) et au plus tard à la date et à l'heure indiquées. En cas de doute sur le fuseau horaire applicable, veuillez consulter le site http://www.timeanddate.com/worldclock/. Il incombe aux soumissionnaires de veiller à ce que leur offre soit reçue avant la date et l'heure de clôture. LE CRID ne saurait être tenue responsable de retards occasionnés par le service de messagerie ou de</p>

	<p>tout autre problème technique et ne tient compte que de la date et de l'heure réelles de réception de l'offre par le CRID.</p> <p>LE CRID peut, à sa discrétion, prolonger la date limite de soumission des offres en modifiant le dossier d'appel à la concurrence conformément à l'article 9 (Modification du dossier d'appel à la concurrence). Dans ce cas, tous les droits et obligations de le CRID et des soumissionnaires en vigueur jusqu'à la date limite précédente seront alors soumis à la nouvelle date limite.</p>
30. Retrait, substitution et modification des offres	<p>Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier son offre après l'avoir soumise à tout moment avant la date limite de soumission, en envoyant au CRID un avis écrit dûment signé par un représentant habilité, accompagné d'une copie de l'autorisation (ou d'une procuration). La substitution ou la modification de l'offre, le cas échéant, doit accompagner l'avis écrit correspondant. Tous les avis doivent être soumis de la même manière que les offres et porter une des mentions suivantes :</p> <p>« RETRAIT », « SUBSTITUTION » OU « MODIFICATION ».</p> <p>Cependant, après la date limite de soumission des offres, celles-ci resteront valables et pourront être acceptées par le CRID pendant toute la durée de validité des offres, qui pourra être prolongée.</p> <p>Les offres dont le retrait est demandé avant la date limite sont mises à la disposition du soumissionnaire qui les a présentées, qui doit les récupérer dans un délai de 15 jours à compter de leur retrait, faute de quoi le CRID aura le droit de se débarrasser de cette offre sans l'ouvrir et sans autre avis au soumissionnaire. LE CRID n'est en aucun cas tenue de renvoyer l'offre au soumissionnaire à ses frais.</p>
31. Conservation des offres	<p>Les offres reçues avant la date limite de soumission et l'heure d'ouverture seront conservées en lieu sûr et ne seront pas ouvertes avant la date d'ouverture des offres indiquée à la section 3 (Fiche d'information). LE CRID ne pourra être tenue responsable de l'ouverture prématurée d'une offre envoyée à la mauvaise adresse et/ou mal identifiée.</p>
32. Ouverture des offres	<p>Les offres seront ouvertes par un comité formé par le CRID et composé d'au moins deux (2) membres du personnel.</p> <p>Les soumissionnaires peuvent assister à l'ouverture des plis si cette possibilité est prévue au titre de la section 3 (Fiche d'information).</p>

	<p>Le nom des soumissionnaires, les modifications, les retraits, les prix, l'état des étiquettes et des scellés des enveloppes, le nombre de dossiers ou de documents et toute autre précision que le CRID pourra juger appropriée seront annoncés lors de l'ouverture et consignés dans le rapport d'ouverture, qui ne pourra être consulté que par les soumissionnaires ayant présenté une offre au cours d'une période de trente jours à compter de la date d'ouverture. Les informations qui ne figurent pas dans le rapport d'ouverture des plis ne seront pas communiquées aux soumissionnaires. Aucune offre ne sera rejetée au stade de l'ouverture, sauf en cas de dépôt tardif.</p>
33. Offres tardives	<p>Toute offre reçue par le CRID après la date limite de soumission des offres sera détruite, à moins que le soumissionnaire ne demande qu'elle lui soit renvoyée et qu'il assume la responsabilité et les frais liés à la restitution du dossier d'appel d'offres.</p> <p>Dans des circonstances exceptionnelles, une offre tardive peut être acceptée s'il est établi qu'elle a été envoyée suffisamment tôt avant la clôture de l'appel d'offres et que le retard ne pouvait être raisonnablement prévu par le soumissionnaire ou qu'il était dû à un cas de force majeure.</p>
ÉVALUATION DES OFFRES	
34. Confidentialité	<p>Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation et à la comparaison des offres, ainsi qu'à la recommandation d'adjudication, ne sera divulguée aux soumissionnaires ou à toute autre personne n'étant pas officiellement concernée par ce processus, même après la publication de l'attribution du marché.</p> <p>Toute tentative d'un soumissionnaire ou de toute personne agissant en son nom visant à influencer le CRID lors de l'examen, de l'évaluation et de la comparaison des offres ou des décisions relatives à l'attribution du marché peut, sur décision de le CRID, entraîner le rejet de l'offre et l'application des procédures de sanction des fournisseurs en vigueur à le CRID.</p>

<p>35. Évaluation des offres</p>	<p>LE CRID procédera à l'évaluation des offres en appliquant les méthodes et les critères définis dans le présent appel d'offres. Aucun autre critère ou méthode ne pourra être appliqué.</p> <p>LE CRID procédera à l'évaluation uniquement sur la base des offres reçues en fonction des critères d'évaluation énoncés à la section 4.</p> <p>L'évaluation des offres se fera selon les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Examen préliminaire ; b) Évaluation des qualifications et de l'admissibilité ; c) Évaluation des offres techniques ; d) Évaluation du prix des offres jugées globalement conformes. <p>Une fois l'évaluation terminée, mais avant l'attribution du marché, le CRID soumettra le soumissionnaire recommandé pour l'attribution à une évaluation de qualification a posteriori (s'il n'y a pas eu de préqualification), conformément à l'article 40 (Qualification a posteriori).</p>
<p>36. Examen préliminaire</p>	<p>LE CRID examinera les offres au regard des prescriptions minimales en matière de documents pour déterminer si elles sont complètes, si les documents ont été dûment signés et si les offres sont globalement en ordre. Il ne s'agit là que de quelques-uns des indicateurs pouvant être utilisés à ce stade. LE CRID se réserve le droit de rejeter toute offre à ce stade.</p>
<p>37. Évaluation des qualifications et de l'admissibilité</p>	<p>Les qualifications et l'admissibilité du soumissionnaire seront évaluées au regard des prescriptions minimales en la matière indiquées à la section 4 (Critères d'évaluation) et à l'article 4 (Soumissionnaires remplissant les conditions requises).</p>
<p>38. Évaluation des offres techniques</p>	<p>Une évaluation technique visant à déterminer la conformité générale sera effectuée selon les critères énoncés à la section 4 (Critères d'évaluation). Si l'offre s'écarte, sur un ou plusieurs aspects, des spécifications techniques minimales et/ou des conditions de livraison indiquées à la section 5 (Liste des besoins), elle ne sera pas considérée comme globalement conforme et ne fera pas l'objet d'une évaluation plus approfondie.</p>
<p>39. Évaluation des prix</p>	<p>Le prix des offres jugées globalement conformes sera comparé afin d'identifier l'offre la plus globalement conforme dont le coût total est le plus bas pour le CRID.</p>

40. Qualification a posteriori	<p>LE CRID se réserve le droit de procéder à une évaluation de qualification a posteriori afin de déterminer, à sa satisfaction, la validité des informations fournies par le soumissionnaire. Cet exercice doit être entièrement documenté et peut comprendre, sans s'y limiter, tout ou partie des activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Vérification de l'exactitude, de la justesse et de l'authenticité des informations fournies par le soumissionnaire ; b) Validation du degré de conformité aux prescriptions de l'appel d'offres et aux critères d'évaluation sur la base de ce qui a été constaté jusqu'à présent par l'équipe d'évaluation ; c) Enquête et vérification des références auprès des entités gouvernementales compétentes, de clients antérieurs ou de toute autre entité susceptible d'avoir fait affaire avec le soumissionnaire ; d) Enquête et vérification des références auprès de clients précédents pour ce qui est des résultats obtenus dans le cadre de contrats en cours ou achevés, notamment en procédant à des inspections physiques des travaux précédents, si cela est jugé nécessaire ; e) Inspection physique des bureaux, succursales ou autres lieux d'activité du soumissionnaire, avec ou sans préavis au soumissionnaire ; f) Tout autre moyen que le CRID pourra juger approprié, à n'importe quel stade de la procédure de sélection, avant l'attribution du marché.
41. Précisions concernant les offres	<p>LE CRID peut demander des précisions ou des informations complémentaires par écrit aux soumissionnaires à tout moment de la procédure d'évaluation. Les réponses des soumissionnaires ne doivent en aucun cas porter modification de la substance ou du prix de l'offre, sauf si des erreurs arithmétiques découvertes par le CRID lors de l'évaluation des offres doivent être corrigées, conformément à l'article 25 des Instructions aux soumissionnaires (Erreurs ou omissions).</p> <p>LE CRID peut utiliser ces informations pour interpréter et évaluer l'offre en question, mais elle n'est pas obligée d'en tenir compte.</p>

42. Conformité de l'offre	<p>La détermination par le CRID de la conformité d'une offre doit être basée sur le contenu de l'offre elle-même. Une offre globalement conforme est une offre qui respecte toutes les conditions et spécifications du dossier d'appel d'offres sans écart, réserve ou omission non négligeable, à savoir une divergence, réserve ou omission qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) A une incidence significative sur la portée, la qualité ou le rendement des biens, services et/ou travaux indiqués dans le contrat ; ou Limite de quelque manière que ce soit et de façon incompatible avec le dossier d'appel d'offres, les droits du CRID ou les obligations du soumissionnaire au titre du contrat ; ou c) Si elle était rectifiée, défavoriserait la position concurrentielle des autres soumissionnaires présentant une offre globalement conforme. a) Si une offre n'est pas globalement conforme, elle sera rejetée par le CRID et le soumissionnaire ne pourra pas la mettre en conformité en procédant à une correction de l'écart, de la réserve ou de l'omission non négligeable.
43. Défauts de conformité, erreurs réparables et omissions	<p>Pour autant qu'une offre soit globalement conforme, le CRID peut ignorer tout défaut de conformité ou toute omission dans l'offre qui, selon elle, ne constitue pas un écart non négligeable, à savoir une question de forme et non de fond, qui peut être corrigée ou supprimée sans porter préjudice aux autres soumissionnaires.</p> <p>Si une offre est globalement conforme, le CRID peut demander au soumissionnaire de fournir les informations ou les documents nécessaires dans un délai raisonnable pour rectifier les défauts de conformité ou les omissions peu importantes dans l'offre, compte tenu des prescriptions en matière de documents. Cette omission ne doit pas être liée à un quelconque aspect du prix de l'offre. Si le soumissionnaire ne se conforme pas à cette demande, son offre peut être rejetée.</p> <p>Pour les offres qui ont passé l'examen préliminaire, le CRID vérifiera et corrigera les erreurs arithmétiques de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) En cas de divergence entre le prix unitaire et le total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire prévaut et le total correspondant au poste budgétaire est corrigé, sauf si, de l'avis du CRID, la virgule décimale est

	<p>manifestement mal placée dans le prix unitaire ; dans ce cas, c'est le total indiqué pour le poste budgétaire qui fait foi et le prix unitaire est corrigé ;</p> <p>b) En cas d'erreur dans un total correspondant à l'addition ou à la soustraction de sous-totaux, les sous-totaux prévalent et le total est corrigé ; et</p> <p>c) En cas de divergence entre les montants en lettres et ceux en chiffres, le montant en lettres prévaut, sauf si le montant exprimé en lettres est lié à une erreur arithmétique, auquel cas le montant en chiffres prévaut.</p> <p>Si le soumissionnaire qui a présenté l'offre évaluée la moins élevée n'accepte pas que les erreurs soient corrigées, son offre sera rejetée et sa garantie d'offre pourra être retenue.</p>
44. Droit d'accepter toute offre et de rejeter tout ou partie des offres	<p>LE CRID se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, d'annuler la procédure d'appel d'offres et de rejeter toutes les offres à tout moment avant l'attribution du marché, sans engager sa responsabilité auprès du ou des soumissionnaires concernés ni avoir l'obligation d'informer le ou les soumissionnaires concernés du motif de sa décision. LE CRID n'est pas tenue d'attribuer le marché au soumissionnaire de l'offre la moins élevée.</p>
45. Échantillons	<p>Si les dispositions de la section 5 (Liste des besoins) l'exigent, des échantillons gratuits qui ne seront pas restitués doivent être fournis avant la date limite de soumission des offres afin que le CRID ou son représentant puisse évaluer et tester l'article et/ou l'emballage et le conditionnement avant toute attribution. Les échantillons feront l'objet d'un examen technique et d'une analyse en laboratoire, le cas échéant. Les échantillons fournis au CRID ne devront pas être restitués, sauf indication contraire. Ils doivent porter le numéro de l'appel d'offres. Si un soumissionnaire ne fournit pas les échantillons ou les documents demandés par le CRID en temps voulu, le CRID peut déclarer l'offre non retenue.</p>
ATTRIBUTION DU MARCHÉ	
46. Critères d'attribution	<p>En cas d'adjudication, le CRID attribuera le contrat au soumissionnaire considéré comme qualifié et remplissant les conditions requises dont l'offre aura été jugée la moins élevée et la plus conforme à l'appel d'offres. LE CRID se réserve le droit de mener avec le soumissionnaire recommandé pour l'attribution du marché des négociations sur le contenu de son offre.</p>

47. Droit de modifier une prescription au moment de l'adjudication	<p>Au moment de l'attribution du marché, le CRID se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer la quantité de biens, de travaux et/ou de services indiquée initialement à la section 5 (Liste des besoins), pour autant que cela ne dépasse pas les pourcentages indiqués à la section 3 (Fiche d'information), et sans modification des prix unitaires ou des autres conditions de l'offre et du dossier d'appel d'offres.</p>
48. Avis d'adjudication	<p>Avant l'expiration de la durée de validité des offres, le CRID informera le soumissionnaire retenu par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par courrier postal, que son offre a été acceptée. Il convient de noter que, s'il n'est pas déjà enregistré au niveau approprié sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies, le soumissionnaire devra compléter la procédure d'enregistrement sur le Portail mondial avant la signature et la finalisation du contrat.</p>
49. Compte rendu	<p>Si un soumissionnaire n'est pas retenu, il peut demander un compte rendu à le CRID. L'objectif de ce compte rendu est d'aborder les points forts et les points faibles de l'offre du soumissionnaire afin d'aider ce dernier à mieux répondre à des appels d'offres de le CRID à l'avenir. Le contenu des autres offres et leur comparaison avec celle du soumissionnaire ne doivent pas être abordés.</p>
50. Garantie de bonne exécution	<p>Si cela est indiqué à la section 3 (Fiche d'information), le soumissionnaire retenu devra fournir une garantie de bonne exécution du montant indiqué, sous la forme précisée et dans le délai prescrit à compter de la réception du contrat au CRID. Les banques émettrices de garanties de bonne exécution doivent être agréées par le contrôleur financier au CRID, c'est-à-dire qu'il doit s'agir de banques déclarées aptes à opérer en tant que banque commerciale par la banque centrale du pays. LE CRID restituera sans délai les garanties d'offre des soumissionnaires non retenus conformément à l'article 19 (Garantie d'offre).</p> <p>Le fait que l'adjudicataire ne fournisse pas la garantie de bonne exécution susmentionnée ou ne signe pas le contrat constitue un motif suffisant pour lui faire perdre la garantie d'offre et annuler l'attribution du marché. Dans ce cas, le CRID pourra attribuer le marché au soumissionnaire ayant présenté la deuxième offre globalement conforme la moins élevée et dont le CRID estime qu'il possède les qualifications requises pour exécuter le contrat de manière satisfaisante.</p>

51. Garantie bancaire pour paiement anticipé	<p>Sauf lorsque les intérêts au CRID l'exigent, la pratique habituelle au CRID est de ne pas effectuer de paiement anticipé (c'est-à-dire des paiements effectués avant réception des produits). Si un paiement anticipé est autorisé conformément à la section 3 (Fiche d'information), et si cela est indiqué, le soumissionnaire doit présenter une garantie bancaire correspondant au montant total du paiement anticipé. Les banques émettant des garanties bancaires doivent être agréées par le contrôleur financier de le CRID, c'est-à-dire qu'il doit s'agir de banques déclarées aptes à opérer en tant que banque commerciale par la banque centrale du pays.</p>
52. Pénalités	<p>Si cela est indiqué à la section 3 (Fiche d'information), le CRID fera payer des pénalités pour les dommages et/ou les risques causés à le CRID résultant d'un retard du prestataire ou du non-respect de ses obligations au titre du contrat.</p>
53. Contestation de la procédure	<p>Tout soumissionnaire qui estime avoir été traité injustement dans le cadre de la présente procédure d'appel d'offres ou de tout marché susceptible d'être attribué à l'issue de cette procédure peut déposer une plainte auprès de crid@crid-cam.net</p>

SECTION 3 : FICHE D'INFORMATION

Les précisions suivantes complètent ou modifient les dispositions de la section 2 (Instructions aux soumissionnaires). En cas de divergence, les dispositions du présent document prévalent sur celles de la section 2.

Article de la section 2 correspondant		Instructions/prescriptions particulières
1.	Portée	<p>Le numéro de référence du présent appel d'offres est le suivant : 001022025.</p> <p>L'appel d'offres consiste en la fourniture de services de construction d'un bâtiment R+3 au CRID. Selon les conditions décrites à la section 5.</p> <p><u>NB</u> : Cela se résume tout simplement au bénéficiaire du marché de facturer les honoraires du personnel et éventuellement des appareils susceptibles devant réaliser les travaux de construction.</p>
2.	Soumissionnaires remplissant les conditions requises	Tous les prestataires nationaux de services qualifiés, intéressés sont invités à soumettre leurs offres.
3.	Biens, travaux et services répondant aux conditions requises	Les services faisant l'objet de cet appel d'offres proviennent uniquement du Cameroun.
4.	Précisions sur le dossier de mise en concurrence.	<p>Coordonnées des personnes à contacter pour obtenir des précisions sur le dossier de mise en concurrence :</p> <p>Point focal : M. YANGKOULO Caleb SOULOUKNA</p> <p>Adresse : 697 08 67 14</p> <p>Courriel : caleb.yangkoulo@crid-cam.net</p> <p>Mettant en copie : richie.nzoupet@crid-cam.net</p> <p>ATTENTION : LES OFFRES NE DOIVENT PAS ÊTRE ENVOYÉES À L'ADRESSE CI-DESSUS, MAIS À L'ADRESSE PRÉVUE À CET EFFET INDIQUÉE CI-APRÈS (voir l'article 28 de la Fiche d'information).</p>



05.	Langue	L'ensemble des offres, des informations, des documents et de la correspondance entre le CRID et les soumissionnaires dans le cadre de la présente procédure d'appel d'offres seront rédigés en Français ou en Anglais
06.	Ajustement des prix	Le prix indiqué par le soumissionnaire n'est pas susceptible d'être ajusté au cours de l'exécution du contrat.
07.	Offres partielles (lots)	Les offres partielles ne sont pas admises. Les soumissionnaires doivent indiquer un prix pour l'ensemble des besoins indiqués à la section 5 (Cahier des charges et descriptif du personnel clé).
08.	Monnaie des offres	Les prix sont indiqués en Francs CFA (FCFA) .
09.	Droits et taxes	Tous les prix doivent : Inclure toutes taxes indirectes applicables.
10.	Durée de validité des offres	Sélectionnez une option 30 jours à compter de la date de la date limite de limite de recevabilité des Offres
11.	Garantie d'offre	Non requise.
12.	Offres alternatives	Ne seront pas examinées.
13.	Conférence préalable	Sera organisée cinq (05) jours après la publication de la lettre d'invitation. Lieu : Locaux du CRID sis à Yaoundé, quartier : Nkoulou-Carrière Le point focal désigné pour la conférence est Nom : YANGKOULO Caleb Numéro de téléphone : 697 08 67 14 Courriel : caleb.yangkoulo@crid-cam.net La présence à la conférence préalable : est pas obligatoire pour tout prestataire ayant répondu favorable à la lettre d'invitation (Seuls ceux-ci seront admis à cette rencontre). NB : Chaque prestataire devra se prendre en charge lui-même. Un procès-verbal de la conférence préalable sera élaboré.
14.	Inspection de site	Une inspection du site sera possible
15.	Instructions relatives à la soumission	Chaque offre devra être constituée de - Dossier administratif Celle-ci comprendra : - Un registre de commerce ; - Attestation d'immatriculation ;

	n des offres	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation de conformité fiscale ; - Plan de localisation ; - Une attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque agréée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun ; - Lettre de soumission timbrée et signée adressé au Représentant du CRID ; <p>- Offre technique La proposition technique doit indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expérience du prestataire pertinente pour la mission ; - La compréhension du cahier de charge, méthodologie et chronogramme d'exécution des travaux ; - Qualifications et compétences du personnel clé pour la mission ; - Lettre d'engagement de respecter le cahier de charges et de ne pas abandonner le chantier (déclaration sur l'honneur). <p>- Offre financière La proposition financière, exprimée en francs CFA, doit indiquer les coûts unitaires et les coûts totaux en hors taxes et toutes taxes comprises. Elle doit indiquer les détails de coûts afférents à la mission.</p> <p>Modalités autorisées de soumission des offres autorisées :</p> <p>Seuls les offres soumis physiquement seront acceptés et pour cela, bien vouloir transmettre 4 exemplaires (1 original et 3 copies) à déposer à la porte 412 du CRID, sis à Yaoundé, quartier : Nkoulou-Carrière</p>
16.	Date limite de soumission des offres :	15 jours calendaires après la conférence préalable
17.	Ouverture des offres	Il n'y aura pas d'ouverture publique ;
	Date prévue de début de contrat	Les travaux de construction sont prévus pour une durée de sept (07) mois et débuteront après délivrance de l'Ordre de Service de commencer les travaux.
18.	Droit de modifier une prescription au moment de l'adjudication	Les quantités peuvent augmenter au maximum de 30 % . Les quantités peuvent diminuer au maximum de 30 %



	Attribution du marché à un ou plusieurs soumissionnaires	LE CRID a le droit d'attribuer le marché à un seul soumissionnaire dans le meilleur intérêt du CRID <u>N.B</u> : Aucun groupement ne sera accepté.
19.	Type de contrat à attribuer	<i>Contrat de service rémunéré au forfait</i> Voir la section 6 pour un exemple de contrat.
20.	Conditions contractuelles applicables	Voir la section 6.
21.	Garantie de bonne exécution	Obligatoire pour un montant de 10 % de l'Offre financière. La garantie de bonne exécution sera libellée dans la même monnaie que celle indiquée à l'article 16 (Monnaie des offres, Section 2 : Instructions aux soumissionnaires). La garantie de bonne exécution prendra la forme d'une garantie bancaire telle que définie à la section 6.
22.	Paiement anticipé	Non autorisé.
23.	Pénalités	Des pénalités seront imposées selon les modalités suivantes : Pourcentage du prix du contrat par semaine de retard : 0.1 % jusqu'à concurrence de 10 % de la valeur du contrat. Au-delà, le CRID pourra résilier le contrat.

SECTION 4 : CRITÈRES D'ÉVALUATION

Critères de l'examen préliminaire

Le respect de tous les critères sera vérifié lors de l'examen préliminaire.

Critères	Pièces justificatives
Exhaustivité de l'offre	Tous les documents et la documentation technique demandés à la section 2 (Instructions aux soumissionnaires), article 12, ont été fournis et sont complets comme mentionnés dans la section 3 : fiche d'information, rubrique 15.
Le soumissionnaire accepte les conditions contractuelles générales du CRID indiquées à la section 6.	Formulaire C : Soumission d'une offre
Validité de l'offre	Formulaire C
Garantie d'offre assortie d'une durée de validité conforme	Formulaire I (NA)

Critères de qualification et d'admissibilité

Le respect de tous les critères minimums de qualification et d'admissibilité sera évalué.

Si l'offre est présentée au nom d'une coentreprise, d'un consortium ou d'une association, chaque membre doit satisfaire aux critères minimaux, sauf indication contraire.

Critères d'admissibilité	Pièces justificatives
Le soumissionnaire est une entité légalement enregistrée	Formulaire D : Informations sur le soumissionnaire
Le soumissionnaire appartient à un groupe de fournisseurs variés, qui comprend notamment des microentreprises, des petites ou moyennes entreprises, ou des entreprises appartenant à des femmes ou à des jeunes.	Formulaire D : Informations sur le soumissionnaire

Le fournisseur n'a pas été suspendu ni identifié d'une quelconque autre manière comme inéligible par un organisme des Nations Unies, le groupe de la Banque mondiale ou toute autre.	Formulaire C : Soumission d'une offre
Organisation internationale conformément à l'article 4 de la section 2.	
Absence de conflit d'intérêts conformément à l'article 4 de la section 2.	Formulaire C : Soumission d'une offre
Le soumissionnaire n'a pas fait faillite, n'est pas impliqué dans une procédure de faillite ou de liquidation judiciaire, et il n'y a pas de jugement ou d'action en justice en cours à son encontre qui pourrait nuire à ses activités dans un avenir prévisible.	Formulaire C : Soumission d'une offre
<p>Certificats et licences :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation à agir en tant qu'agent au nom du fabricant, ou procuration, si le soumissionnaire n'est pas un fabricant ; • Nomination officielle en tant que représentant local, si le soumissionnaire présente une offre au nom d'une entité située en dehors du pays ; • Certificats de dépôt de brevet, si l'une des technologies présentées dans l'offre est brevetée par le soumissionnaire ; • Licences d'exportation/importation, le cas échéant. 	Formulaire D : Informations sur le soumissionnaire
Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.
Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.

Critères de qualification	Pièces justificatives
Antécédents de contrats non exécutés : aucune inexécution de contrat n'est due à une défaillance du prestataire au cours des trois dernières années.	Formulaire F : Admissibilité et qualifications
Antécédents en matière de litiges : aucun cas de décision judiciaire/d'arbitrage prise à l'encontre du soumissionnaire au cours des trois dernières années.	Formulaire F : Admissibilité et qualifications
Expérience antérieure :	
Minimum de 05 (cinq) années d'expérience pertinente.	Formulaire F : Admissibilité et qualifications
Minimum de Cliquez ou appuyez ici pour saisir un chiffre contrats de valeur, nature et complexité similaires exécutés au cours des Cliquez ou appuyez ici pour saisir un chiffre dernières années. <i>(Dans le cas d'une coentreprise, d'un consortium ou d'une association, l'ensemble des parties doivent satisfaire à cette exigence.)</i>	Formulaire F : Admissibilité et qualifications
Situation financière :	
Liquidité : Le ratio entre le montant moyen de l'actif à court terme et du passif à court terme sur les trois dernières années doit être égal ou supérieur à 1.	Copie des états financiers vérifiés des trois dernières années. Formulaire F : Admissibilité et qualifications
Chiffre d'affaires : Les soumissionnaires doivent avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel minimum de Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte au cours des trois dernières années. <i>(Dans le cas d'une coentreprise, d'un consortium ou d'une association, l'ensemble des parties doivent satisfaire à cette exigence.)</i>	Copie des états financiers vérifiés des trois dernières années. Formulaire F : Admissibilité et qualifications

Critères d'Evaluation technique

Critères	Documents permettant d'établir la conformité
Compréhension du mandat et méthodologie proposée	<ul style="list-style-type: none"> - Compréhension cahier des charges (compréhension des tâches à réaliser et suggestions) ; - Méthodologie de travail proposée ; - Cohérence entre le chronogramme de travail et la méthodologie proposés.
Qualifications et compétences des experts	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme requis certifié (GC ou équivalent) ; - Expérience minimale dans le secteur du Bâtiment ; - Expérience justifiée dans les missions similaires dans la construction des bâtiments de type R+ .
Expérience de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de l'entreprise ; - Expérience l'entreprise dans le domaine de la construction des bâtiments de type R+ (Minimum 5 contrats de valeur, de nature et de complexité similaires mis en œuvre au cours des 5 dernières années. La valeur d'un contrat ne doit pas être inférieure à 50 000 000 FCFA TTC.). - Lettre d'engagement d'exécuter les travaux conformément au cahier des charges signée (déclaration sur l'honneur)

N.B : Pour être techniquement conforme, l'Offre Technique devra atteindre une note supérieure ou égale à 85/100

Évaluation financière (sur toutes les offres inférieures à supérieures).

Critères	Documents permettant d'établir la conformité
<p>La comparaison des prix se fait sur la base du prix final.</p> <p>L'attribution sera la base du « devis techniquement conforme au coût le plus bas</p>	Formulaire H : Bordereau des prix

SECTION 5 : Cahier des charges et descriptif du personnel clé

CAHIER DES CHARGES TRAVAUX

AYANT POUR OBJET

**“ CONSTRUCTION D’UN IMMEUBLE DE TYPE R+3
AVEC TOITURE TERRASSE ACCESSIBLE A USAGE DE
RECHERCHE DES MALADIES INFECTIEUSES ”**

LIEU : NKOULOU-CARRIERE, CARREFOUR SIL.

DELAI D’EXECUTION : 07 (SEPT) MOIS CALENDAIRES.

SURFACE D’EMPRISE AU SOL : 280m2 pouvant être majorée de 10%

1. DOCUMENTS TECHNIQUES GENERAUX

Les travaux seront exécutés selon les règles de l'art, et conformément aux documents techniques généraux non annexes mais réputés connus et acceptés sans restriction par les parties contractantes.

- normes françaises, éditées par l'AFNOR
- cahier des prescriptions techniques générales du CSTB
- documents techniques unifiés (DUT)

A- Les documents suivants ne sont pas inclus dans le cahier des charges

A-1 Etudes architecturales et production des plans architecturaux, et des plans d'exécutions du projet aux échelles conventionnelles.

- ✓ Plan de distribution
- ✓ Plan de fondation
- ✓ Façades et coupes
- ✓ Plan de coffrage
- ✓ Plan de toiture
- ✓ Vue 3D

A-2 Etudes techniques

- ✓ Calcul des charges
- ✓ Notes de calcul
- ✓ Plans de ferrailage
- ✓ Plannings d'exécution
- ✓ Plan de fosse septique
- ✓ Plan de climatisation A-2 études technologiques
- ✓ Plans d'électricité
- ✓ Plan de plomberie
- ✓ Plan de climatisation

A-3 plan complémentaire

- ✓ Plan topographique
- ✓ Plan de masse
- ✓ Plan de situation
- ✓ Devis quantitatif et estimatif

NB : l'entrepreneur réalisera seul les travaux de gros œuvre. Les travaux de plomberie, d'électricité et autres seront réalisés par le client.

B. Liste des tâches à effectuer par le prestataire

Construction de la cage l'ascenseur	Implantation et fondation <ul style="list-style-type: none"> • Étanchéité des fondations • Exécution des semelles • Longrine de redressement • Exécution des amorces • Elévation des murs • Coulage des longrines • Etanchéité des fondation (membrane etc...) • Remblais
	Construction de la fosse septique et puisard
Construction de la cages d'escalier du RDC jusqu'au niveau terrasse	Rez-de-chaussée <ul style="list-style-type: none"> • Coulage des poteaux • Coulage des chainages • Elévation des murs • Coulage des linteaux • Dallage • Coulage de la dalle en corps creux
Construction de l'escalier de secours RDC jusqu'au niveau terrasse	Etage 1,2 et 3 <ul style="list-style-type: none"> • Coulage des poteaux • Coulage des chainages • Elévation des murs • Coulage des linteaux Coulage de la dalle en corps creux
Nettoyage générale pour chaque phases	Toiture terrasse accessible <ul style="list-style-type: none"> • Construction de l'édicule • Coulage de la dalle pleine y compris étanchéité à l'aide des membranes Exécution de l'acrotère tel que décrit par les plans.
Revêtement interne et externe	Tous les niveaux
29/01/2025	
Maitre d'ouvrage	CRID

- **Délais d'exécution des travaux :07 (SEPT) MOIS CALENDAIRES.**

2. DOCUMENTS TECHNIQUES GENERAUX

Les travaux seront exécutés selon les règles de l'art, et conformément aux document techniques généraux non annexes mais réputés connus et acceptes sans restriction par parties contractants.

- normes françaises, éditées par l'AFNOR
- cahier des prescription technique générales du CSTB
- document techniques unifies (DUT)

3. CONTROLES-ESSAIS-RECEPTION

Le contrôleur(s) pourra éventuellement donner par écrit des ordres ou indications complémentaire relatif aux contrôles ou essais. Les frais afférents à ces opérations de contrôles seront à la charge du CRID.

Avant le commencement des travaux ou en cours de travaux, le contrôleur pourra demander à l'entrepreneur que les échantillons types de matériaux soient déposés à ses bureaux pour la validation ; ces échantillons pourront être repris après la réception provisoire du chantier.

4. LIVRAISON DES TRAVAUX

Une fois les travaux terminer et avant leur réception provisoire, l'entreprise devra ;

- Débarrasser le chantier de tous dépôts et matériaux
- Procéder au nettoyage des locaux ainsi que les abords de façon a livré le bâtiment en parfaits états de propreté.

NOTA : l'entreprise devra réparer tous les dégâts que la présence du chantier aurait pu occasionner

La réception provisoire ne peut être prononcée qu'après exécution complète et dans les règles de l'art de tous les travaux désignées dans le descriptif, ainsi que les travaux complémentaires qui pourraient être ordonnée en cours d'exécution par ordre de service du maitre d'œuvre.

LOT NUMERO 00 PRELIMINAIRES

01- TRAVAUX PREALABLES

00.1.1- Installation de chantier

Les travaux consistent à créer les conditions nécessaires pour la bonne organisation du chantier et un bon suivi des travaux par le contrôleur.

Le maitre d'ouvrage délégué devra prendre les dispositions pour ;

- Construire un local pour réunions
- Construire un local de stockage des matériels et des matériaux tel que le ciment, etc.
- Aménager l'espace pour le stockage du reste des matériaux.
- Construire une clôture

001.2- l'implantation du bâtiment

L'entrepreneur devra faire des tracées et implantation de bâtiments avec tous les documents nécessaires. Il lui est recommandé de vérifier le nivellement des plates-formes et faire approuver les alignements par le maitre d'ouvrage délégué.

LOT NUMERO 01- TERRASSEMENT

1.1- Décapage

1.2- Fondation superficielle sur semelles isolées

La profondeur des semelles seront exécutées selon le rapport des études géotechnique et pourra être modifier si le maitre d'ouvrage trouve la profondeur insuffisante, le maitre d'ouvrage assumera les dépenses des matériaux et non de la main d'œuvre.

1.3- REMBLAIS

Après exécution des murs de soubassements, on procédera au remblai par couche successives de 20cm arrosées, pilonnées à la dame, et dressées jusqu'à la cote de 8cm au-dessus du sol brut.

EXECUTION ; en utilisant le sable des déblais, qui sera éventuellement complété par la terre ou du sable d'emprunt.

Le compactage sera effectué avec soins pour ne pas ébranler les murs de soubassement. Il ne pourra intervenir que deux jours après l'exécution de ces murs.

TRAVAUX ; remblais de tous les fouilles et remblai sous toutes les dalles en béton des sols.

LOT NUMERO 02- GROS ŒUVRE

2.1- BETONS DE PROPRIETE

Au- dessus de tous les ouvrages en béton arme en fondation ; maçonnerie ou autres matériaux en contact avec le sol, il sera prévu un béton de propriété de 5cm minimum d'épaisseur.

Béton numéro 1 exécute de la manière suivante ;

- 150kg/m3 de ciment
- 800 litres de graviers exempts de tous déchets organiques
- 400 litres de sables de bonnes qualités

2.2- SEMELLES EN GROS BETONS

Toutes les dimensions des semelles seront exécutées selon les notes de calcul (plan d'exécution)

- Longueur
- Largeur plan d'exécution
- Epaisseur



Béton numéro 2 exécuté de la manière suivante

- 350 kg/m³ de ciment
- 900 litres de graviers exempts de tous déchets organiques
- 400 litres de sables de bonne qualité

NB : prévoir une longrine de redressement pour toute les amorces excentrées et ferrailer celons les règles de l'arts.

ARMATURES : la résistance de l'acier sera du FE500, le ferrailage des semelles seront fonction des plans d'exécution généré après calcul de structure.

2.3- MUR DE FONDATION

Exécution d'agglos pleins d'épaisseur de 20cm de 4 rangées minimum suivant plans et prévoir une double longrine si la Hf est supérieure à 1metre. Ces agglos seront remplies de béton et dosée celons les réglés de l'arts.

2.4-TRAVAUX ET RAIDISSEUR

Ils seront au droit des croisements des murs en béton armes dosé à 350 kg/m³.

Bétons numéros 3 exécuté de la manière suivante :

- 350 kg/m³ de ciment ;
- 800 litres de graviers exempts de tous déchets organiques ;
- 400 litres de sables de bonne qualité

ARMATURE : voir plan d'exécution généré par le calcul de structure

2.5- CHAINAGE BAS

Au- dessus des murs de soubassements, chainage en béton armes sur une épaisseur de 20cm dose a 350kg/m³ (bétons numéro 3).

ARMATURE : voir plan d'exécution généré par le calcul de structure TRAVAUX : sur les murs de soubassements.

NB : prévoir des membranes au-dessus des longrines pour éviter les remonter capillaire et pour une meilleure étanchéité, prévoir des produit d'étanchéité pour semelles.

2.7- REMBLAIS ET DALLAGE EN BETON DAME

-REMBLAIS

Le remblai de la fondation doit être de bonne qualité (pas de terre arabe) et doit être compacté par couches successives de 50 cm.

- DALLAGE EN BETON DAME

Sur toute la surface intérieure du bâtiment sera réalisé en dallage en béton dose à 250kg/m³ vibre et dame de 10cm d'épaisseur brut en attente de l'exécution d'une chape rapportée de 8cm. Ce dallage sera coulé entre les murs et seulement après mise en place des canalisations des tubes sanitaires (E.U-E. V). Ainsi qu'un film anticapillaire (POLYANE) DE 100 A 120 MICRONS.

ARMATURE : treillis soudée Ø6.

NB : toujours prévoir des cales à béton pour un bon enrobage

- Sous Semelle : 5cm
- Amorce : 3cm
- Longrine : 3cm
- Chainage, poteaux :2.5cm

2.8- MACONNERIE ELEVATION

Maçonnerie et agglos creuses de ciment de 15cm hourde au mortier de ciment dosé à 250 kg/m³.

- Ils ne seront mis en œuvre que parfaitement secs
- Les assises seront horizontales et joints croisés.

2.9-LINTEAUX, RAIDISSEURS ET POTEAUX EN BETONS ARMEE

Dito article précédent,

2.10- CHAINAGE HAUT EN BETONS ARMEE

ARMATURES : HA6, HA8, HA10, HA12, HA14 et voir plus selon les plan d'exécution généré par le calcul de structure.

TRAVAUX : murs de façades et refends porteurs

2.11-POUTRE

Les poutres seront disposées horizontalement au-dessus des poteaux en bétons armée, dose à 350kg/m³ exécuté de la manière suivante

- 350kg/m³ de ciment
- 800 litres de graviers exempts de toute matière organique
- 400 litres de sable

ARMATURE : HA6, HA8, HA10, HA12, HA14 et voir plus celons les plan d'exécution généré par le calcul de structure.

2.13 CHAPES

Les chapes aux mortiers de ciment dose a 400kg/m³ seront tirées à la règles, talochées et/ou bouchardées et la surface finie devra être régulière et d'épaisseur égale à 8cm. Elles seront exécutées en certains endroits avec une légère pente de sorte à l'évacuation des eaux (terrasse et salles d'eaux)

2.14-PLANCHER A CORPS CREUX

- Les plancher à corps creux sera évalué au mètre carré et le prix appliqué prend en compte le coffrage, les nervures et la dalle de compression. Le plancher de notre projet est du types 16+4 hourdis traditionnels avec poutrelles préfabriquée.
- la dalle pleine sera ferrailer celons les plan d'exécutions.
HA6, HA8, HA10, HA12, HA14 et voir plus celons les plan d'exécution généré par le calcul de structure.

2.15-ESCALIERS ET ESCALIER DE SECOURS

Les escaliers seront en AB (béton numéro 3) avec une paillasse de 10cm d'épaisseur, sur une semelle filante.

Pour le calcul du volume nous avons qualifié la paillasse comme une dalle pleine et pour les marches, nous avons calculée la surface de la partie triangulaire de la marche multipliée par l'embranchement et on la multiplie ensuite par le nombre de marches.

ARMATURE : HA10, HA12, HA14 et voir plus celons les plan d'exécution généré par le calcul de structure.

NB : Pour lutter contre la poussée au vide les escaliers seront ferrailés celons les règles de l'art

2.16.2- EMMARCHEMENTS EXTERIEUR

Ensemble de marches à exécuter en béton avec des marches de 30cm de largeur et 17cm de hauteur. Les marches seront parfaitement exécutées.

2.17.3- GAINÉ (ASCENSEUR)

Voir plan d'exécutions

2.18.4- FOSSE SEPTIQUE ET PUISARD

Voir plan d'exécutions

3 Liste et qualifications du personnel clé pour la construction

Le personnel clé sera constitué de :

- Conducteur des travaux (Bac+5 en GC et 10 années d'expérience dans la construction des bâtiments)
- Chef chantier (Bac+2 en GC et 5 années d'expérience dans la construction des bâtiments)
- Chargé QHSE (minimum Bac+3 en QHSE et 5 années d'expérience dans la construction des bâtiments)
- Techniciens qualifiés en GC et manœuvres

4 Phase de suivi de l'évolution du travail

PHASE	DESIGNATION
I	Fondation, Fosse sceptique Puisard (ascenseur)
II	RDC Coulage 1 ^{ère} dalle (ascenseur, escalier interne et escalier de secours du palier)
III	Etage 1 Coulage 2 ^{ème} dalle (ascenseur, escalier interne et escalier de secours du palier, crépissage RDC)
IV	Etage 2 Coulage 3 ^{ème} dalle (ascenseur, escalier interne et escalier de secours du palier, crépissage étage 1)
V	Etage 3 Coulage dernière dalle (ascenseur, escalier interne et escalier de secours du palier, étage 2)
VI	Crépissage étage 3, édicule ascenseur et escalier de la terrasse et correction des anomalies éventuelles sur les travaux précédents)

SECTION 6 : CONDITIONS CONTRACTUELLES ET MODÈLES DE CONTRACT

CONTRAT DE SERVICES AU FORFAIT

Nom du Projet :

LE PRESENT CONTRAT est conclu :

ENTRE

Le CRID, représenté par _____, ayant son siège à B.P : Yaoundé – Nkoulou, Tél : , Email :

Ci-après dénommé « Le Client »,

D'UNE PART

ET

Ci-après dénommé « Le Prestataire »

D'AUTRE PART :

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Le présent Contrat au forfait (ci-après désigné le "Contrat") est passé le _____, entre, d'une part, CRID, représenté par _____, _____, (ci-après dénommé le "Client") et, d'autre part, -----, (ci-après dénommé le Prestataire).

ATTENDU QUE :

- (a) le Client a demandé au Prestataire de fournir certains services de construction tels que définis dans le présent Contrat (ci-après dénommés les "Services") ;
- (b) le Prestataire, ayant démontré au Client qu'il possède les compétences professionnelles requises, ainsi que les ressources humaines et techniques, a accepté de fournir les Services selon les termes et les conditions stipulés dans le présent Contrat ;

EN CONSÉQUENCE, les Parties ont convenu de ce qui suit :

1. Les documents suivants ci-joints sont considérés comme faisant partie intégrante du Contrat :

- (a) Le cahier des charges ;
- (b) Les Conditions Contractuelles ;
- (c) Le Bordereau des Prix ;
- (d) Le Tableau récapitulatif des modalités de paiements et livrables attendus ;

En cas de différence entre les documents ci-avant, l'ordre de priorité ci-après prévaudra pour leur interprétation : les Conditions particulières du Contrat ;

2. Les droits et obligations réciproques du Client et du Prestataire sont ceux figurant au Contrat ; en particulier :

- (a) le Prestataire fournira les Services conformément aux dispositions du Contrat ; et
(b) le Client effectuera les paiements conformément aux dispositions du Contrat.

LES CONDITIONS CONTRACTUELLES

1. L'expression "législation applicable" désigne les textes de loi et tous autres instruments ayant force de loi au **Cameroun**, tels que promulgués et en vigueur, à tout moment.

La "monnaie locale" désigne **Francs CFA**.

Le "pays du client" désigne **Cameroun**.

2. Le présent contrat doit être rédigé en anglais ou en français.
3. Les adresses auxquelles doivent être envoyées les notifications au titre du présent contrat sont :

Pour le client : _____

Pour le prestataire de service :

À l'attention de:

Adresse postale:

Courriel:

4. L'entité responsable est *[indiquer le nom de l'entité désignée responsable]*.

[Note : si le consultant ou le cabinet de conseil est une co-entreprise ou autre association constituée de plusieurs entités, indiquer le nom de l'entité dont l'adresse figure à la clause 10.1 des CCS. Si le consultant/le cabinet de conseil est constitué d'une seule entité, cette clause est sans objet.]

5. Les représentants habilités sont :

Pour le client : _____

Pour le Prestataire : *[dénomination sociale complète du consultant/cabinet de conseil]*

À l'attention de : *[nom du représentant du client]*

Adresse postale :

Courriel :

6. Le personnel clé ne doit pas être remplacé pendant la durée du présent marché.
7. Tous les conflits devront être réglés par arbitrage, conformément aux règles de procédure d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) en vigueur à la date du présent contrat.
L'arbitrage s'effectuera dans une ville du pays, à savoir : Yaoundé, Cameroun.

La législation applicable est celle du Cameroun.

8. Le présent contrat entrera en vigueur à la date de sa signature par les deux parties.

ou

Le présent contrat entrera en vigueur le

9. La date de début de la mission est fixée au

10. Le contrat expirera le

11. Contrat au forfait

12. Le montant TTC du marché est de Francs CFA (le "montant du marché").

Le numéro de compte est le suivant :

pour les paiements en monnaie locale :

Titulaire du compte :

Code SWIFT :

Code Banque :

Code guichet :

N° de compte :

Clé :

IBAN :

Les paiements relatifs aux résultats attendus dans le marché à forfait devront s'effectuer selon l'échéancier ci-après, qui indique les pourcentages des montants figurant dans le contrat :

Calendrier des paiements :

Les paiements seront effectués sur la base des modalités ci-après : (A négociateur)

13. Le taux d'intérêt applicable en cas de paiements tardifs est le taux d'intérêt interbancaire au jour le jour pratiqué à Londres majoré de 2 points de pourcentage (LIBOR+2).
14. Le contrat est assujéti aux droits et taxes ci-après :
 - Acompte de l'Impôt sur le Revenu (AIR) ;
 - TVA.

SECTION 7 : FORMULAIRES D'APPEL D'OFFRES

Formulaire A : Confirmation de la soumission d'une offre

Formulaire B : Liste de vérification

Formulaire C : Soumission d'une offre

Formulaire D : Informations sur le soumissionnaire

Formulaire E : Informations sur la coentreprise, le consortium ou

l'association Formulaire F : Admissibilité et qualifications

Formulaire G : Offre technique

Formulaire H : Bordereau de prix

FORMULAIRE A : CONFIRMATION DE LA SOUMISSION D'UNE OFFRE

Veillez accuser réception de l'appel d'offres en remplissant le présent formulaire et en le renvoyant par courrier électronique à l'adresse et à la date indiquées dans la lettre d'invitation.

À : Indiquez le nom de la personne de contact **Courriel :** Indiquez l'adresse électronique de la personne de contact — à ne pas confondre avec l'adresse électronique sécurisée prévue pour l'envoi des offres

De : Indiquez le nom du soumissionnaire

Objet Numéro de référence de l'appel d'offres : Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.

Cochez la case appropriée	Description
<input type="checkbox"/>	OUI , nous avons l'intention de soumettre une offre.
<input type="checkbox"/>	NON , nous ne sommes pas actuellement en mesure de soumettre une offre compétitive pour les biens/travaux/services demandés.

Si vous avez choisi NON ci-dessus, veuillez indiquer la ou les raisons ci-après :

Cochez la case appropriée	Description
<input type="checkbox"/>	Nous ne fournissons pas les biens/services demandés.
<input type="checkbox"/>	Nous ne sommes pas actuellement en mesure de soumettre une offre compétitive pour les produits demandés.
<input type="checkbox"/>	Les produits demandés ne sont pas disponibles actuellement.
<input type="checkbox"/>	Nous ne pouvons pas nous conformer aux spécifications requises.
<input type="checkbox"/>	Nous ne pouvons pas fournir le type de conditionnement demandé.
<input type="checkbox"/>	Nous ne pouvons proposer que des prix FCFA.
<input type="checkbox"/>	Les informations fournies dans le cadre de l'appel d'offres sont insuffisantes.
<input type="checkbox"/>	L'appel d'offres est trop compliqué.
<input type="checkbox"/>	Le délai accordé pour l'établissement de l'offre est insuffisant.
<input type="checkbox"/>	Nous ne pouvons pas respecter les conditions de livraison.
<input type="checkbox"/>	Nous ne sommes pas en mesure de respecter les conditions générales, par exemple les modalités de paiement, la demande de garantie de bonne exécution, etc.. <i>Veillez donner des précisions ci-après.</i>
<input type="checkbox"/>	Les critères/exigences en matière de durabilité sont trop stricts (le cas échéant).
<input type="checkbox"/>	Nous ne proposons pas de services d'exportation.
<input type="checkbox"/>	Nous ne vendons pas aux Nations Unies.
<input type="checkbox"/>	Le volume demandé est inférieur à notre volume minimum au montant de commande minimum que nous exigeons.



<input type="checkbox"/>	Notre capacité de production est actuellement atteinte.
<input type="checkbox"/>	Nous sommes fermés pendant les fêtes.
<input type="checkbox"/>	Nous avons dû accorder la priorité aux demandes d'autres clients.
<input type="checkbox"/>	Nous n'assurons pas de ventes directes et recourons à des distributeurs.
<input type="checkbox"/>	Nous ne disposons pas de service après-vente.
<input type="checkbox"/>	La personne chargée des appels d'offres est absente.
<input type="checkbox"/>	Autre (veuillez indiquer les raisons ci-après) :
Autres informations : Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.	
<input type="checkbox"/>	Nous souhaitons recevoir les prochains appels d'offres pour ce type de biens.
<input type="checkbox"/>	Nous ne souhaitons pas recevoir d'appels d'offres pour ce type de biens.

Les questions du soumissionnaire sur les motifs de non-soumission d'une offre doivent être adressées au CRID par téléphone Cliquez ou appuyez ici pour saisir le numéro ou par courrier électronique Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.

FORMULAIRE B : LISTE DE VÉRIFICATION

Le présent formulaire fait office de liste de vérification pour l'établissement de l'offre. Veuillez remplir les formulaires d'appel d'offres conformément aux instructions et les renvoyer avec votre offre. Aucune modification du format des formulaires n'est autorisée et aucune substitution ne sera acceptée.

Avant de soumettre votre offre, veuillez-vous assurer que vous respectez les instructions de la section 2 (Instructions aux soumissionnaires) et de la section 3 (Fiche d'information).

Dossier administratif

- Un registre de commerce ;
- Attestation d'immatriculation ;
- Attestation de non redevance ;
- Plan de localisation ;
- Une attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque agréée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun

Offre technique :

Avez-vous dûment rempli tous les formulaires d'offre à renvoyer ?	
▪ Formulaire C : Soumission d'une offre	<input type="checkbox"/>
▪ Formulaire D : Informations sur le soumissionnaire	<input type="checkbox"/>
▪ Formulaire E : Informations sur la coentreprise, le consortium ou l'association	<input type="checkbox"/>
▪ Formulaire F : Admissibilité et qualifications	<input type="checkbox"/>
▪ Formulaire G : Offre technique/Devis quantitatif	<input type="checkbox"/>
▪ Formulaire I : Garantie d'offre	<input type="checkbox"/>
▪ [Ajoutez d'autres formulaires si nécessaire]	<input type="checkbox"/>
Avez-vous fourni les documents requis pour déterminer la conformité aux critères d'évaluation de la section 4 ?	<input type="checkbox"/>
Avez-vous fourni les documents demandés dans le formulaire D (Informations sur le soumissionnaire) ?	<input type="checkbox"/>

Bordereau de prix :

▪ Formulaire H : Bordereau de prix	<input type="checkbox"/>
------------------------------------	--------------------------

FORMULAIRE C : SOUMISSION D'UNE OFFRE

Nom du soumissionnaire :	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.	Date :	Cliquez ou appuyez ici pour saisir une date.
Numéro de référence de l'appel d'offres :	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.		

Nous soussignés proposons de fournir une équipe chargée de réaliser les services requis par le CRID conformément à l'appel d'offres n° Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte. Par la présente, nous soumettons une offre qui comprend : le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière.

Le prix total de notre offre, sans tenir compte des éventuels rabais offerts ci-après, est de : Inscrivez les montants (HT et TTC) en chiffres et en toutes lettres, en indiquant le ou les montants et la ou les monnaies respectives.

Les rabais proposés et leur méthode d'application sont indiqués ci-dessous :

- **Rabais :** Si notre offre est acceptée, les rabais suivants s'appliqueront Indiquez de manière détaillée chaque rabais offert ainsi que l'élément spécifique de la liste des besoins auquel elle s'applique, y compris, le cas échéant, les rabais pour paiement accéléré.
- **Méthode d'application des rabais :** Les rabais sont appliqués selon la méthode suivante : Indiquez de manière détaillée la méthode qui sera utilisée pour appliquer les rabais.

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DU SOUMISSIONNAIRE

Oui	No n	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au nom du fournisseur, je déclare et garantis par la présente que ni le fournisseur ni aucune personne investie de pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle sur lui ou l'un quelconque des membres de son organe d'administration, de gestion ou de contrôle n'ont fait l'objet d'un jugement final ou d'une décision administrative finale pour l'une des raisons suivantes : procédures de faillite, d'insolvabilité ou de liquidation ; inexécution d'obligations relatives au paiement d'impôts ou de cotisations de sécurité sociale ; faute professionnelle grave, y compris fausse déclaration ; fraude ; corruption ; conduite liée à une Organisation criminelle ; blanchiment d'argent ou financement du terrorisme ; infractions terroristes ou infractions liées à des activités terroristes ; travail des enfants et autres formes de traite d'êtres humains, toute pratique discriminatoire ou d'exploitation, ou toute pratique incompatible avec les droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, ou autres pratiques prohibées ; irrégularité ; création d'une société-écran ou fait d'être une société-écran.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au nom du fournisseur, je déclare et garantis en outre qu'il est financièrement sain et dûment enregistré.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au nom du fournisseur, je déclare et garantis en outre qu'il dispose de ressources humaines appropriées, ainsi que de l'équipement, des compétences, de l'expertise et du savoir-faire requis pour exécuter pleinement le contrat et de manière satisfaisante, dans les délais stipulés et conformément aux conditions pertinentes.
Oui	No n	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au nom du fournisseur, je déclare et garantis en outre qu'il se conforme à toutes les lois, ordonnances, règles et règlements applicables.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au nom du fournisseur, je déclare et garantis en outre qu'en toutes circonstances, il agira au mieux des intérêts de le CRID.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au nom du fournisseur, je déclare et garantis en outre qu'aucun fonctionnaire de le CRID ni aucune tierce partie n'a reçu, ne recevra ni ne se verra offrir par le fournisseur un quelconque avantage direct ou indirect découlant du contrat.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au nom du fournisseur, je déclare et garantis en outre qu'il n'a ni dénaturé ni dissimulé des faits importants pendant le processus d'adjudication.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au nom du fournisseur, je déclare et garantis en outre qu'il respectera le statut juridique, les privilèges et les immunités de le CRID en tant qu'Organisation intergouvernementale.

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au nom du fournisseur, je déclare et garantis en outre que ni le fournisseur ni aucune personne investie de pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle sur lui ou l'un quelconque des membres de son organe d'administration, de gestion ou de contrôle ne figure dans la version la plus récente de la Liste récapitulative relative aux sanctions imposées par le Conseil de sécurité des Nations Unies, ni ne fait l'objet de l'une quelconque des sanctions ou de toute autre suspension. Si le fournisseur est visé par une sanction ou une suspension temporaire, il en avisera immédiatement le CRID.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au nom du fournisseur, je déclare et garantis en outre qu'il n'emploie aucune personne, entité ou groupe en lien avec le terrorisme au sens de la version la plus récente de la Liste récapitulative du Conseil de sécurité des Nations Unies ou de toute autre législation en vigueur relative au terrorisme, ne lui fournit pas de ressources ou un soutien et n'entretient aucun lien avec elle, de nature contractuelle ou autre.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au nom du fournisseur, je déclare et garantis en outre qu'il appliquera les normes éthiques les plus rigoureuses ainsi que les principes d'efficacité et d'économie, d'égalité des chances, de libre concurrence et de transparence, et évitera tout conflit d'intérêts.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au nom du fournisseur, je déclare et garantis en outre qu'il s'engage à se conformer au Code de conduite, disponible à l'adresse https://www.ungm.org/Public/CodeOfConduct .
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il incombe au fournisseur d'informer le CRID sans délai de toute modification des informations fournies dans la présente déclaration.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au nom du fournisseur, je certifie que je suis dûment autorisé(e) à signer la présente déclaration et, au nom du fournisseur, j'accepte de me conformer aux dispositions de ladite déclaration pendant la durée de tout contrat conclu entre le fournisseur et le CRID.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LE CRID se réserve le droit de résilier tout contrat qu'elle a conclu avec le fournisseur, avec effet immédiat et sans obligation de sa part, au cas où le fournisseur aurait déformé des faits dans la présente déclaration.

Signature :

Nom :

Titre :

Date :

 Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.

Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.

Cliquez ou appuyez ici pour sélectionner une date.

FORMULAIRE D : INFORMATIONS SUR LE SOUMISSIONNAIRE

Veillez insérer la dernière fiche d'information sur le fournisseur.

Nom du soumissionnaire :	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.	Date :	Cliquez ou appuyez ici pour saisir une date.
Numéro de référence de l'appel d'offres :	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.		

Présentation de la structure

FORMULAIRE E : INFORMATIONS SUR LA COENTREPRISE, LE CONSORTIUM OU L'ASSOCIATION (NA).

À compléter et renvoyer avec l'offre si celle-ci est envoyée au nom d'une coentreprise, d'un consortium ou d'une association.

N°	Nom du partenaire et coordonnées (adresse, numéros de téléphone et de fax, courriel)	Répartition proposée des responsabilités (en %) et type de biens, de travaux et/ou de services à exécuter
1	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.
2	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.
3	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.

<p>Nom du partenaire principal (ayant le pouvoir d'engager la coentreprise, le consortium et l'association pendant la procédure d'appel d'offres et, dans le cas où le marché lui serait attribué, pendant l'exécution du contrat)</p>	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.
---	--

Une copie du document indiqué ci-dessous est jointe, signée par chaque partenaire. La structure juridique probable et la confirmation de la responsabilité conjointe et solidaire des membres de ladite coentreprise y sont indiquées :

Lettre d'intention de former une coentreprise
consortium ou d'association

OU

Accord de coentreprise, de

Nous confirmons par la présente que si le contrat nous est attribué, toutes les parties de la coentreprise, du consortium ou de l'association seront conjointement et solidairement responsables à l'égard de le CRID pour l'exécution des dispositions du contrat.

Nom du partenaire :

Nom du partenaire :

Signature : _____

Signature : _____



Date : _____	Date : _____
Nom du partenaire :	Nom du partenaire :
Signature : _____	Signature : _____
Date : _____	Date : _____

FORMULAIRE F : ADMISSIBILITÉ ET QUALIFICATIONS

Nom du soumissionnaire :	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.	Date :	Cliquez ou appuyez ici pour saisir une date.
Numéro de référence de l'appel d'offres :	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.		

À compléter par chaque partenaire dans le cas de coentreprises, de consortiums ou d'associations.

Historique des contrats non exécutés

<input type="checkbox"/> Aucun contrat non exécuté au cours des trois dernières années			
<input type="checkbox"/> Contrat(s) non exécuté(s) au cours des trois dernières années			
Année	Partie non exécutée du contrat	Identification du contrat	Montant total du contrat (valeur actuelle en dollars É.-U.)
		Nom du client : Adresse du client : Raison(s) de la non-exécution :	

Historique des litiges (y compris les litiges en cours)

<input type="checkbox"/> Aucun litige au cours des trois dernières années			
<input type="checkbox"/> Historique des litiges indiqué ci-dessous			
Année du litige	Montant du litige (monnaie du pays)	Identification du contrat	Montant total du contrat (monnaie du pays)
		Nom du client : Adresse du client : Objet du litige : Partie à l'origine du litige : État du litige : Parti ayant obtenu gain de cause si le litige est résolu :	

Expérience préalable pertinente

Veillez énumérer uniquement les missions similaires menées à bien au cours des cinq dernières dernières années.

Il convient d'indiquer uniquement les missions pour lesquelles le soumissionnaire a été engagé légalement, a été employé par le client comme entreprise ou a été l'un des partenaires du consortium ou de la coentreprise.

Nom du projet et pays où la mission a été menée à bien	Coordonnées du client et de la personne de référence	Valeur du contrat	Période d'activité et état d'avancement	Types d'activités entreprises et rôle (prestataire, sous-traitant ou membre du consortium)

Les soumissionnaires peuvent également joindre leurs propres fiches d'information sur le projet en apportant des précisions supplémentaires sur les missions ci-dessus.

Situation financière

Chiffre d'affaires annuel des trois dernières années	Année	Monnaie	Montant
	Année	Monnaie	Montant
	Année	Monnaie	Montant
Dernière évaluation du degré de solvabilité (le cas échéant), indiquez la source et la date.			

Vous trouverez ci-joint des copies des états financiers (bilans, y compris toutes les notes y afférentes, et compte de résultat) vérifiés et conformes aux conditions suivantes pour les années demandées ci-dessus :

- Les documents doivent refléter la situation financière du soumissionnaire ou de la partie à la coentreprise, et non celle d'une société sœur ou d'une société mère ;
- Les états financiers passés doivent être vérifiés par un expert-comptable ;
- Les états financiers passés doivent correspondre à des périodes comptables déjà achevées et ayant fait l'objet d'une vérification. Aucune déclaration pour des périodes partielles ne sera acceptée.

Curriculum vitae des membres du personnel professionnel essentiel proposé

1. Poste proposé	<i>[Un seul candidat doit être proposé pour chaque poste.]</i>			
2. Nom de l'entreprise	<i>[Indiquer le nom de l'entreprise qui propose le candidat.]</i>			
3. Nom du membre du personnel	<i>[Indiquer ses nom et prénom.]</i>			
4. Date de naissance	<i>[Indiquer sa date de naissance.]</i>			
5. Nationalité	<i>[Indiquer sa nationalité.]</i>			
6. Études	<i>[Indiquer les études supérieures/universitaires et autres formations spécialisées, en précisant le nom des établissements, les diplômes obtenus et la date de leur obtention.]</i>			
7. Appartenance à des associations professionnelles				
8. Autres formations	<i>[Indiquer les formations post-universitaires et autres formations présentant un intérêt.]</i>			
9. Compétences linguistiques	<i>[Pour chaque langue, indiquer le niveau de maîtrise – bon, moyen ou faible – à l'oral, en lecture et en écriture.]</i>			
	Langue	Parlé	Lu	Écrit
10. Parcours professionnel	<i>[En commençant par le poste actuel, énumérer dans l'ordre inverse les différents emplois occupés depuis l'obtention du diplôme, en précisant pour chaque emploi (voir le modèle ci-dessous) les dates d'emploi, le nom de l'organisme employeur et les postes occupés.]</i>			
	De [mois, année]:		À [mois, année]:	
	Client:			
	Poste(s) occupé(s):			
11. Liste détaillée des tâches assignées	<i>[Énumérer toutes les tâches à effectuer dans le cadre de cette mission.]</i>			
12. Travaux accomplis qui illustrent au mieux l'aptitude à accomplir les tâches assignées:	<i>[Indiquer, pour les missions auxquelles le candidat a participé et qui illustrent au mieux sa capacité à accomplir les tâches énumérées au point 12, les informations ci-après.]</i>			
	Intitulé de la mission ou du projet:			
	Mois année:			
	Lieu:			
	Client:			
	Principales caractéristiques du projet:			
	Poste occupé:			
	Activités réalisées:			



13. Références	<i>[Donner les références d'au moins trois personnes ayant une bonne connaissance du travail effectué par le candidat. Préciser, pour chacune d'elles, son nom, sa qualité, son numéro de téléphone et son adresse électronique.] [Le client se réserve le droit de contacter d'autres sources et de vérifier les références.]</i>
14. Attestations:	<p>Je, soussigné, certifie que le présent <i>curriculum vitae</i> contient, à ma connaissance, des renseignements exacts concernant ma personne, mes qualifications et mon expérience. Il est entendu que toute déclaration volontairement erronée qui figurerait dans ce document peut conduire à me disqualifier ou entraîner mon renvoi si j'ai été engagé.</p> <p>Je, soussigné, déclare par la présente accepter de participer avec <i>[le consultant/le cabinet de conseil]</i> à l'appel à propositions susmentionné. Je déclare par ailleurs être apte à travailler et disposé à le faire:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. pour la ou les périodes prévues dans le mandat spécifique joint à l'appel à propositions référencé ci-dessus, au poste pour lequel mon <i>curriculum vitae</i> a été inclus dans l'offre du consultant ou du cabinet de conseil et 2. pendant la période d'exécution du marché en question.
Signature du membre du personnel professionnel essentiel	
<p>Si ce formulaire n'a pas été signé par le membre concerné du personnel professionnel essentiel, le représentant habilité du consultant ou du cabinet de conseil devra, au moment d'apposer sa signature ci-après, déclarer ce qui suit.</p> <p>"En ma qualité de signataire, si le membre concerné du personnel professionnel essentiel n'a pas signé le présent <i>curriculum vitae</i>, je déclare que les renseignements qu'il contient sont, à ma connaissance, sincères et justes, et confirme avoir contacté l'intéressé et obtenu l'assurance qu'il restera disponible pour cette mission si le marché est conclu, pendant la période de validité de la proposition prévue dans le dossier d'appel à propositions."</p>	
Signature du représentant habilité du consultant ou du cabinet de conseil	

3														
N	Et ainsi de suite													

FORMULAIRE H : BORDEREAU DE PRIX

Nom du soumissionnaire :	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.	Date :	Cliquez ou appuyez ici pour saisir une date.
Numéro de référence de l'appel d'offres :	Cliquez ou appuyez ici pour saisir le texte.		

Les soumissionnaires rempliront les formulaires de bordereau de prix conformément aux instructions indiquées.

Le bordereau des prix se fera sur la base du calendrier de mobilisation du personnel et du nombre total de membres du personnel nécessaires par mois (modèle 3)

N°	Désignation	Quantité	Jour de travail	PU	PT
1	Conducteur des travaux				
2	Chef chantier				
3	Chargé QHSE				
4	Techniciens qualifiés				
4.1	Maçon				
4.2	Coffreur				
4.3	Ferrailleur				
.					
.					
.					
.					
5	Manœuvres				

TOTAL

FICHE D'ÉVALUATION

Le client devra utiliser les critères et sous-critères ci-après pour attribuer une note aux propositions techniques des consultants/cabinets de conseil :

Critères d'évaluation		Cotation de référence	Note max	Note obtenue	Observations
I. Compréhension du mandat et méthodologie proposée :			35		
1.	Compréhension cahier des charges (compréhension des tâches à réaliser et suggestions)	Bonne= 5 pts Assez-bonne= 3 pts Moyenne= 2 pts Insuffisante= 1 pts Nulle= 0 pt	5		
2.	Méthodologie de travail proposée	Bonne= 15 pts Assez-bonne= 10 pts Moyenne= 8 pts Insuffisante= 5 pts Nulle= 0 pt	20		
3.	Cohérence entre le chronogramme de travail et la méthodologie proposés	Bonne= 10 pts Assez-bonne= 5 pts Moyenne= 3 pts Insuffisante= 1 pts Nulle= 0 pt	10		
II. Qualifications et compétences des experts			55		
A	Conducteur des travaux, Ingénieur GC (Bac+5)		15		
4.	Diplôme requis (GC ou équivalent)	Non = 0 pt ; Oui= 2 points	2		
5.	Expérience minimale de dix (10) ans	15 ans et plus = 4pts 10 à 15 ans= 3pts Moins de 10 ans= 0pt	4		
6.	Expérience justifiée dans les missions similaires dans la construction des bâtiments de type R+	2 point par étude réalisée et justifiée	8		
7.	Attestation de disponibilité signée		1		
B	Chef Chantier		8		
8.	Minimum BAC+3 en GC	Non = 0 pt ; Oui= 2 points	2		

9.	Expérience minimale de cinq (05) ans	05 ans et plus= 2pts 03 à 04 ans= 1pts Moins de 05 ans= 0pt	2		
10.	Expérience justifiée dans les missions similaires dans la construction des bâtiments de type R+	1 point par étude réalisée et justifiée	4		
C	Chargé QHSE		8		
11.	Niveau minimum BAC+3 en QHSE	Non = 0 pt ; Oui= 2 points	2		
12.	Expérience minimale de cinq (05) ans dans le bâtiment	05 ans et plus= 2pts 03 à 04 ans= 1pts Moins de 05 ans= 0pt	2		
13.	Expérience justifiée dans les missions similaires dans la construction des bâtiments de type R+	1 point par étude réalisée et justifiée	4		
D	Chef coffreur		8		
14.	Niveau minimum BAC F4 en GC	Non = 0 pt ; Oui= 2 points	2		
15.	Expérience minimale de cinq (05) ans dans le bâtiment	05 ans et plus= 2pts 03 à 04 ans= 1pts Moins de 05 ans= 0pt	2		
16.	Expérience similaire dans les travaux de coffrage	1 point par étude réalisée et justifiée	4		
E	Chef ferrailleur		8		
17.	Niveau minimum BAC F4 en GC	Non = 0 pt ; Oui= 2 points	2		
18.	Expérience minimale de cinq (05) ans dans le bâtiment	05 ans et plus= 2pts 03 à 04 ans= 1pts Moins de 05 ans= 0pt	2		
19.	Expérience similaire dans les travaux de ferrailage	1 point par étude réalisée et justifiée	4		
F	Autres techniciens qualifiés		8		
20.	Niveau minimum BACF4 en GC	Non = 0 pt ; Oui= 2 points	2		
21.	Expérience minimale de cinq (05) ans dans le bâtiment	05 ans et plus= 2pts 03 à 04 ans= 1pts Moins de 05 ans= 0pt	2		
22.	Expérience similaire dans les travaux de spécialisation	1 point par étude réalisée et justifiée	4		
III. Expérience de l'entreprise			06		
23.	Expérience l'entreprise dans le domaine de la construction des bâtiments de type R+	- Aucune expérience : 0 point	05		

		- 01 seule expérience : 01 points - 02 et 03 expérience : 02 et 03 points respectivement - 05 expérience et plus : 05 points			
24.	Lettre d'engagement d'exécuter les travaux conformément au cahier des charges signée		01		
H. Logistique			04		
25.	Logistiques	- Bétonnière 01 point - Matériel topographique 01 point - Vibreur 01 point - Dame sauteuse 01 point	04		
Total			100		

N.B : Pour être techniquement conforme, l'Offre Technique devra atteindre une note supérieure ou égale à 85/100

Seuls les diplômes certifiés seront comptabilisés et le point attribué.